

***Suite à une erreur administrative dans le report des suffrages exprimés
ce compte rendu annule et remplace le compte rendu
affiché en mairie le 28 février 2020***

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	14

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 FEVRIER 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-sept février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 21 février 2020

Présents : BIENVENU Alain, VERDON Gérard, SANFAUTE Odile, AIME Anne, PICORON Laurence, LAGACHE Éric, DAUBORD AUROUSSEAU Laurence, ROY Thierry, CHAUDREL Maurice, GUILLON Richard et PINEAU Dominique

Pouvoirs : BRISSON Jean-Pierre à LAGACHE Éric
CHARBONNEAU Katlyne à PICORON Laurence
THOMAS Martine à AIME Anne

Absent : TRICHET Charles

Secrétaire de séance : AIME Anne

Approbation par l'ensemble des membres du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 janvier 2020

OBJET 2020-004 BIS – BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Pour cet objet à l'ordre du jour, Monsieur le Maire s'est retiré et Monsieur Gérard VERDON est désigné Président de séance.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 28 554,08 €

Recettes : 48 823,45 €

Soit un excédent 2019 de : 20 269,37 €

Excédent 2018 reporté : 132 659,68 €

Résultat cumulé : 152 929,05 €

Section d'investissement

Dépenses : 42 425,98 €

Recettes : 22 618,80 €

Soit un déficit 2019 de : 19 807,18 €

Excédent 2018 reporté : 27 186,06 €

Résultat investissement : 7 378,88 €

Restes à réaliser dépenses : Néant

Restes à réaliser recette : Néant

Résultat cumulé : 7 378,88 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : 462,19 €
RESULTAT REEL DE CLOTURE : 160 307,93 €

Par 12 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2019 dressé par Monsieur le Maire.

OBJET 2020-005 BIS – BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET 2020-006 BIS – BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Vu le transfert de compétence « assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales » à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée le 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant que la commune de Le Langon a décidé par délibération n° 524 du 13 décembre 2019 :

- de clôturer son budget annexe « M4 Assainissement » au 31 décembre 2019
- de ne pas transférer à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée les résultats (excédents et déficits) de son budget annexe « M4 Assainissement » constaté au 31 décembre 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Alain BIENVENU, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Statuant sur l'affectation de résultat de l'exercice 2019 ;

Constatant que le compte administratif présente au 31 décembre 2019 :

Un excédent de fonctionnement de 152 929,05 €

Selon le détail ci-après :

- Résultat de l'exercice 2019 : 20 269,37 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent : 132 659,68 €
- Résultat cumulé à affecter en fonctionnement : 152 929,05 €

Un excédent d'investissement de 7 378,88 €

Selon le détail ci-après :

- Résultat de l'exercice 2019 : -19 807,18 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent : 27 186,06 €
- Résultat cumulé à affecter en investissement : 7 378,88 €

Décide d'affecter le résultat au budget primitif 2020 de la commune comme suit :

- Report en fonctionnement 152 929,05 €
- Report en investissement 7 378,88 €

OBJET 2020-007 BIS – BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Pour cet objet à l'ordre du jour, Monsieur le Maire s'est retiré et Monsieur Gérard VERDON est désigné Président de séance.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 794 816,15 €

Recettes : 930 977,24 €

Soit un excédent 2019 de : 136 161,09 €

Excédent 2018 reporté : 291 747,99 €

Résultat cumulé : 427 909,08 €

Section d'investissement

Dépenses : 468 311,39 €

Recettes : 339 983,56 €

Soit un déficit 2019 de : 128 327,83 €

Déficit 2018 reporté : 117 758,81 €

Résultat investissement : - 246,086,64 €

Restes à réaliser dépenses : 89 782,65 €

Restes à réaliser recette : 156 242,51 €

Résultat cumulé : - 179 626,78 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : 7 833,26 €
RESULTAT REEL DE CLOTURE : 248 282,30 €

Par 11 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2019 dressé par Monsieur le Maire.

OBJET 2020-008 BIS – BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET 2020-009 BIS – BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Vu le transfert de compétence « assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales » à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée le 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la délibération n° 2020-006 du 27 février 2020 affectant le résultat de l'exercice 2019 du budget annexe « M4 Assainissement » au résultat du budget principal primitif 2020 ;

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Alain BIENVENU, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Statuant sur l'affectation de résultat de l'exercice 2019 ;

Constatant que le compte administratif présente au 31 décembre 2019 :

Un excédent de fonctionnement de 580 838,13 €

Selon le détail ci-après :

- Résultat de l'exercice 2019 : 136 161,09 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent : 291 747,99 €
- Résultat assainissement 2019 : 152 929,05 €
- Résultat cumulé à affecter en fonctionnement : 580 838,13 €

Un déficit d'investissement de 172 247,90 €

Selon le détail ci-après :

- Résultat de l'exercice 2019 : 128 327,83 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent : - 117 758,81 €

- Résultat assainissement 2019 : 7 378,88 €
- Restes à réaliser en dépenses : 89 782,65 €
- Restes à réaliser en recettes : 156 242,51 €
- Résultat cumulé à affecter en investissement : -172 247,90€

Décide par 12 voix pour et 2 abstentions, d'affecter le résultat comme suit :

- Report en fonctionnement (RF002) 408 590,23 €
- Affectation en réserves (RI1068) 172 247,90 €
- Report en investissement (DI001) 238 707,76 €

OBJET 2020-010 BIS – PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE SAINT JOSEPH SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

La participation de la Commune aux charges de fonctionnement de l'école privée sous contrat d'association se calcule par élève et par an en fonction du coût de fonctionnement relatif à l'externat de l'école publique de la commune.

Monsieur le Maire donne connaissance des charges de fonctionnement de l'école publique André Turcot pour l'année 2019 :

Effectifs école publique au 15/10/2019	Montant	Maternelle	Elémentaire	Proratisé par	Pour rappel : Charges 2018 pour contrat 2019
		21/70	49/70		
		0,3	0,7		
Eau	614,40 €	184,32 €	430,08 €	Enfant	588,50 €
Electricité	1 609,62 €	536,54 €	1 073,08 €	Classe	1 422,06 €
Combustibles	5 048,71 €	1 682,90 €	3 365,81 €	Classe	3 432,90 €
Petit équipement	2 272,47 €	681,74 €	1 590,73 €	Enfant	594,08 €
Produits d'entretien	1 173,99 €	391,33 €	782,66 €	Classe	1 115,64 €
Fournitures scolaires	4 333,95 €	1 300,19 €	3 033,77 €	Enfant	4 636,85 €
Produits pharmaceutiques	16,50 €	4,95 €	11,55 €	Enfant	40,65 €
Location photocopieur	595,85 €	198,62 €	397,23 €	Classe	1 377,37 €
Maintenance informatique	75,00 €	25,00 €	50,00 €	Classe	0,00 €
Entretien des bâtiments	2 332,08 €	777,36 €	1 554,72 €	Classe	127,26 €
Entretien chauffage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Classe	192,12 €
Analyses légionnelle	102,00 €	34,00 €	68,00 €	Classe	102,00 €

Assurance	474,42 €	158,14 €	316,28 €	Classe	460,93 €
Téléphonie	861,48 €	287,16 €	574,32 €	Classe	1 006,04 €
Ordures ménagères	188,00 €	62,67 €	125,33 €	Classe	234,90 €
ASEM	38 733,82 €	31 371,88 €	7 361,94 €		39 396,26 €
Ménage	9 092,82 €	3 030,94 €	6 061,88 €	Classe	9 758,63 €
TOTAL	67 525,11 €	40 727,73 €	26 797,38 €	67 525,11 €	64 486,19 €
Effectifs école publique	70	21	49		74
Coût par élève	964,64 €	1 939,42 €	546,89 €		871,44 €

Effectif école privée au 15/10/2019	41	13	28	Total	Pour rappel montant versé en 2019
Participation contrat d'association	39 550,42 €	25 212,41 €	15 312,79 €	40 525,19 €	39 831,91 €

Après délibération, par 12 voix pour et 2 voix contre, le Conseil Municipal :

- Fixe à 40 525,19 € la participation aux charges de fonctionnement de l'école privée Saint Joseph au titre de l'année 2020.
- Décide comme les années passées, de verser cette participation en plusieurs échéances
 - Mars : 8 105,19 €
 - Mai, Juillet, Septembre et Novembre : 8 105,00 €

OBJET 2020-011 BIS – BUDGET PRINCIPAL - AMORTISSEMENT DE L'ETUDE DE MARCHE ET DE RENTABILITE POUR L'IMPLANTATION D'UNE BOULANGERIE

Monsieur le Maire rappelle l'étude de marché et de rentabilité réalisée pour l'implantation d'une boulangerie sur la commune pour un montant de 1 800 €
Il propose à l'assemblée délibérante d'amortir cette étude sur 5 ans.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide l'amortissement sur 5 ans de l'étude de marché et de rentabilité réalisée pour l'implantation d'une boulangerie et inscrit à l'inventaire sous le numéro 2031-004.

OBJET 2020-012 BIS – EFFACEMENT DE DETTES

Monsieur le Maire donne connaissance du dossier d'effacement de dettes transmis par le Comptable des Finances Publiques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu l'instruction codificatrice numéro 11-022-MO du 16 décembre 2011 sur le recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

Vu la décision de la Commission de surendettement des particuliers de la Vendée en date du 4 octobre 2019 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de constater l'effacement de la dette pour un montant total de 421,44 €
- Dit que cette dépense sera imputée à l'article 6542 du budget principal

OBJET 2020-013 BIS – BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget primitif.

Après délibération par 8 voix pour et 6 voix contre, le Conseil Municipal accepte et vote le budget 2020 tel que proposé ci-après :

Section de Fonctionnement	1 105 188,00 €	
Dépenses		
011	Charges à caractère général	240 385,00 €
012	Charges de personnel	386 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	111 925,00 €
66	Charges financières	24 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	300,00 €
042-68	Dotations aux amortissements	40 162,00 €
022	Dépenses imprévues	11 916,00 €
023	Virement à la section d'investissement	290 000,00 €
Recettes		
70	Produits des services du domaine	52 266,00 €
73	Impôts et taxes	360 951,00 €
74	Dotations, subventions et participations	181 070,00 €
75	Autres produits de gestion courante	102 150,00 €
76	Produits financiers	160,77 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	408 590,23 €

Section d'Investissement**902 856,00 €****Dépenses**

Restes à réaliser	89 782,65 €
001 Déficit d'investissement reporté	238 707,76 €
16 Emprunts et dettes assimilées	126 366,59 €

Programme de travaux 2020

Op° 10 Acquisition de matériel et mobilier	7 902,00 €
Op° 12 Travaux de bâtiments	56 662,00 €
Op° 14 Travaux de voirie et réseaux	127 078,00 €
Op° 18 PLU zonage assainissement	25 000,00 €
Op°22 Commerces	231 357,00 €

Recettes

Restes à réaliser	156 242,51 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	172 247,90 €
021 Virement de la section de fonctionnement	290 000,00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	21 275,59 €
27 Autres immobilisations financières	20 015,00 €
040-28 Amortissements des immobilisations	40 162,00 €

Subventions d'équipement suivant travaux 2020

Op°14 Travaux de voirie et réseaux	38 053,00 €
Op°22 Commerces	164 860,00 €

OBJET 2020-014 BIS – BUDGET LOTISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Pour cet objet à l'ordre du jour, Monsieur le Maire s'est retiré et Monsieur Gérard VERDON est désigné Président de séance.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 77 134,03 €

Recettes : 77 134,03 €

Soit un excédent 2019 de : 0,00 €

Excédent 2018 reporté : 27 697,85 €

Résultat cumulé : 27 697,85 €

Section d'investissement

Dépenses : 83 976,49 €

Recettes : 76 840,81 €

Soit un déficit 2019 de : 7 135,68 €

Déficit 2018 reporté : 62 772,71 €

Résultat investissement : - 69 908,39 €

Restes à réaliser dépenses : Néant

Restes à réaliser recette : Néant

Résultat cumulé : - 69 908,39 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : -7 135,68 €
RESULTAT REEL DE CLOTURE : -42 210,54 €

Par 12 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2019 dressé par Monsieur le Maire.

OBJET 2020-015 BIS – BUDGET LOTISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET 2020-016 BIS – BUDGET LOTISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Alain BIENVENU, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 ;

Constatant que le compte administratif présente au 31 décembre 2019 :

Un excédent de fonctionnement de 0 €

Selon le détail ci-après :

- Résultat de l'exercice 2019 : 0,00 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent : 27 697,85 €
- Résultat cumulé à affecter : 27 697,85 €

Un déficit d'investissement de 69 908,39 €

Selon le détail ci-après :

- Résultat de l'exercice 2019 : - 7 135,68 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent : - 62 772,71 €
- Résultat cumulé à affecter : - 69 908,39 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- | | |
|------------------------------------|-------------|
| ▪ Report en fonctionnement (RF002) | 27 697,85 € |
| ▪ Report en investissement (DI001) | 69 908,39 € |

OBJET 2020-017 BIS – BUDGET LOTISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget primitif.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte et vote le budget 2020 tel que proposé ci-après :

Section de Fonctionnement 104 799,27 €

Dépenses

011	Charges à caractère général	0,00 €
66	Charges financières	57,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	76 987,42 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	57,00 €
023	Virement à la section d'investissement	27 697,85 €

Recettes

70	Produits des services du domaine et ventes	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	77 044,42 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	57,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	27 697,85 €

Section d'Investissement 154 032,81 €

Dépenses

16	Emprunts et dettes assimilées	7 080,00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	77 044,42 €
001	Déficit d'investissement reporté	69 908,39 €

Recettes

16	Emprunts et dettes assimilées	49 347,54 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	76 987,42 €
021	Virement de la section de fonctionnement	27 697,85 €

OBJET 2020-018 BIS – VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AM 222 PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS

Vu l'établissement recevant du public dénommé « salle de l'amicale laïque » classé dans la 2^{ème} catégorie, de type LN, situé 2 impasse du Stade à Le Langon (Vendée) et appartenant à l'Amicale laïque- Foyer de jeunes et d'éducation populaire de Le Langon ;

Vu la demande de l'Amicale laïque- Foyer de jeunes et d'éducation populaire de Le Langon informant du besoin de créer une seconde issue de secours dans la salle de l'amicale laïque pouvant accueillir plus de 19 personnes dans la salle d'activité ;

Considérant que l'issue de secours pourrait prendre la forme d'un escalier extérieur sur la parcelle AM n° 222 appartenant à la Commune de Le Langon ;

Considérant le projet de démolition du petit bâtiment situé à l'emplacement du projet d'escalier de secours ;

Après délibération, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 4 abstentions

- Décide de vendre à l'Amicale laïque- Foyer de jeunes et d'éducation populaire de Le Langon, environ 42m² de la parcelle AM n°222 pour un euro symbolique dans le but que l'association puisse y construire une issue de secours pour sa salle d'activité
- Dit que les frais de bornage et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur
- S'engage à démolir le bâtiment existant dans les 24 mois à compter de la présente délibération
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette demande

TRAVAUX SUR LA PARCELLE AM 3 SITUEE 3 RUE DU BOIS LAMBERT : PARTICIPATION DU CENTRE D'INITIATION DU CHIEN LANGONNAIS

Vu la convention en date du 24 septembre 2013 entre la Commune de Le Langon et l'association Centre d'Initiation du Chien Langonnais permettant la mise à disposition d'une partie de la parcelle AM n° 3 située rue du Bois Lambert afin d'y réaliser du dressage de chiens ;

Monsieur le Maire informe que l'association Centre d'Initiation du Chien Langonnais souhaite que le parking et le chemin d'accès soient agrandis, se proposant également de participer financièrement à cette dépense ;

Les membres du Conseil Municipal demandent à ce qu'une nouvelle mise en concurrence soit réalisée.

OBJET 2020-019 BIS – ACQUISITION DE LA PARCELLE AI 11 SITUEE LES OUCHES SAINT GROS

Monsieur le Maire donne connaissance de la mise en liquidation judiciaire de la parcelle de terre cadastrée AI n° 11 située les Ouches Saint Gros à Le Langon

A l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal décide de ne pas se porter acquéreur de la parcelle cadastrée AI n° 11.

OBJET 2020-020 BIS – CAFE TABAC PRESSE DE LE LANGON : PRISE EN CHARGE DE LA MODIFICATION DU BRANCHEMENT ELECTRIQUE

Vu le marché de travaux de réhabilitation du café tabac presse 2 rue Jules Ferry à Le Langon, et notamment le lot 5 – Equipement cuisine ;

Considérant les besoins en puissance de raccordement électrique nécessaires au bon fonctionnement des équipements de la cuisine du café tabac presse de Le Langon ;

Considérant que la puissance de raccordement électrique initiale n'était pas suffisante au bon fonctionnement des équipements de cuisine ;

Considérant que la SNC REGNIER, gérant du café tabac presse de Le Langon a mandaté le 10 octobre 2019 la société ENEDIS pour augmenter la puissance de raccordement électrique existante ;

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour et 2 abstentions de rembourser à la SNC REGNIER les frais de modification de raccordement électrique pour un montant de 333,60 € HT

QUESTIONS DIVERSES

- + Monsieur le Maire donne connaissance du courrier de l'Association DECIBELS portant sur les nuisances sonores du pôle automobile de Fontenay-le-Comte.
- + Aménagement du carrefour RD68/RD30 : Monsieur CHAUDREL rappelle la nécessité de poser 4 stops à cette intersection.

La séance est levée à 22h00